

COMMUNE : DERNAL

Membre de (1) : Communauté Communis chateaubriant Dernal

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1...

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par M. DAVID DOMINIQUE	M. DAVID DOMINIQUE	M. DAVID DOMINIQUE
Liste conduite par	MME LEBLAY JACQUELINE	MME LEBLAY JACQUELINE
Liste conduite par	M. HORHANT MICHEL	M. HORHANT MICHEL
Liste conduite par	MME GOUTON ANAÏCK	MME GOUTON ANAÏCK
Liste conduite par	M. HAMON PHILIPPE	
Liste conduite par	MME USUREAU-FIKRI JUSTINE	
Liste conduite par	M. MUSTIERE LIONEL	
Liste conduite par	MME LELIEVRE LOLITA	
Liste conduite par	M. CHOQUET THIERRY	
Liste conduite par	MME PELLUCHON DOMINIQUE	
Liste conduite par	M. DERNAL LOIC	
Liste conduite par	MME PERRAUD NATALIE	
Liste conduite par	M. FRASLIN PIERRE-YVES	
Liste conduite par	MME MACÉ CHRISTÈLE	
Liste conduite par	M. TALARY PHILIPPE	
Liste conduite par	MME HERVÉ NELLY	
Liste conduite par	M. TEMPLÉ BRUNO	
Liste conduite par	MME LORAND OPHÉLIE	
Liste conduite par	M. ETIENNE BRUNO	
Liste conduite par	MME BRARD ANAIS	
Liste conduite par	M. MOREL BERNARD	
Liste conduite par	MME BOUVET CÉLINE	
Liste conduite par	M. LEFEUVRE CHRISTOPHE	
Liste conduite par MME LE BIHAN LAURENCE	MME LE BIHAN LAURENCE	
Liste conduite par	M. POTREL OLIVIER	
Liste conduite par	MME ZUBA CÉLINE	
Liste conduite par	M. NOËL JÉRÔME	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à DERNAL, le 15 mars 2020

Le président

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.